



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire
1 rue de Cambrai
59161 Ramillies

mairie-de-ramillies@wanadoo.fr

Lille, le 20 août 2024

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur l'élaboration du plan local d'urbanisme sur la commune de Ramillies (59)

N° d'enregistrement Garance : 2024-8047

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le plan cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint cet avis.

En application de l'article R.104-39 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien transmettre à la MRAE le plan adopté ainsi que les indications relatives à la manière dont il a été tenu compte du présent avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,

Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du Nord
DREAL Hauts-de-France